

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Angélique COMBES
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président provisoire de l'EPE Université Clermont
Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres de l'assemblée provisoire de l'établissement
expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 11/12/2020

Objet : Convocation de l'assemblée provisoire de l'établissement expérimental Université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

En lien avec Sophie COMMEREUC, directrice provisoire de Clermont Auvergne INP, j'ai l'honneur de vous convier à l'assemblée provisoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 18 décembre 2020 à 8h30
Visioconférence - TEAMS

Ordre du jour :

1. Information générales

2. Questions stratégiques

- 2.1 Règlement intérieur provisoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA)
- 2.2 Comité Electoral Consultatif provisoire de l'EPE UCA
- 2.3 Budget initial 2021
- 2.4 Modalités transitoires concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de l'UCA en matière d'avancement des personnels
- 2.5 Droits d'inscription des étudiants extracommunautaires
- 2.6 Mise en œuvre du vote électronique

3. Délibérations opérationnelles

- 3.1 Ressources humaines
 - 3.1.1. Campagne annuelle de Congés pour Projets Pédagogiques (CPP) au titre de 2021
 - 3.1.2. Campagne d'emplois 2021
 - 3.1.3. Actualisation de la délibération sur la subrogation
 - 3.1.4. Dématérialisation des bulletins de salaire des agents de l'UCA

3.2 Formation

3.2.1. Portail Master

3.2.2. Création et tarification de DU

3.2.3. Offre de formation 2021-2026

3.3 Affaires juridiques et statutaires

3.3.1. Organisation de la période transitoire

3.3.2. Fermetures administratives 2021

3.3.3. Délégation de l'assemblée provisoire au président provisoire

3.4 Affaires financières

3.4.1. Mise en place pour 2021 du dispositif d'indemnités journalières (per diem) pour l'accueil d'intervenants étrangers dans le Master européen Erasmus Mundus GLODEP

3.4.2. Immobilisation et Amortissements

3.4.3. Indemnités de mission en France et à l'étranger

3.4.5. Modalités internes de gestion de la TVA

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr.

Le Président provisoire de l'EPE UCA



Mathias BERNARD